

Séance du 10 mars 2026

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 31
Absents : 11
dont suppléés : 4
dont représentés : 0
Votes pour : 35
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 35

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, A. DOYEN, A. FENDELEUR, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, P. MIESCH, A. NAWROT, V. ORIAM-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, P-C. VILQUIN-CUENIN, E. WEISS, A. ZIEGLER
Pouvoirs : C. LESOU à J. CHIPAUX, G. MICLO à J-P. BRINGARD, F. MONCHABLON à J-L. SALORT, C. PARTY à C. CANAL

Date de la convocation
02/03/2026

Secrétaire de séance : E. PARROT

Date de publication
18/03/2026

Délibération n° 014-2026

Objet : Enfance-jeunesse - délégation de service public - rapport d'activité 2024

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1411-3 et L1413-1,
- le code de la commande publique et notamment ses articles, L3131 5, R3131 2, R3131 3 et R3131 4
- l'examen de la commission consultative des services publics locaux, le 5 mars 2026,

Monsieur le Président rappelle que les délégations de service public font l'objet d'un rapport annuel présenté en conseil communautaire, après avoir été soumis à la commission dédiée.

Le centre socioculturel délégataire de la concession de service public ALSH enfance à Giromagny a produit son rapport d'activité 2024.

Monsieur le Président propose de prendre acte des éléments d'information préalablement mis à disposition de l'ensemble des conseillers communautaires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE des informations contenues dans le rapport annuel de la concession de service public relative à la gestion de l'ALSH enfance au sein de l'Espace la Savoureuse à Giromagny.

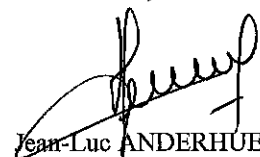
Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Eric PARROT